

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-3/03 B

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Mise en accessibilité aux personnes à Mobilité Réduite (PMR) de points d'arrêts du réseau Seine-et-Marne Express. Demande de subventions auprès du STIF et de la Région Ile-de-France.
Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France.

Il est proposé que le Département se porte maître d'ouvrage des travaux de la mise en accessibilité aux PMR de certains points d'arrêts du réseau Seine-et-Marne Express. Les travaux seraient à réaliser entre 2011 et 2015. Par ailleurs, le Département sollicite une subvention auprès du STIF et de la Région Ile-de-France à hauteur de 50 % chacun de ce montant pour financer la réalisation de ces travaux.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de mise en accessibilité de certains points d'arrêts du réseau Seine-et-Marne Express.

Article 2 : d'autoriser le Département, en tant que maître d'ouvrage de l'opération citée en objet de la présente délibération, à solliciter auprès de la Région Ile-de-France une subvention au taux maximum pour financer les travaux de mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, des points d'arrêts du réseau Seine-et-Marne Express dont la liste figure en annexe.

Article 3 : d'inscrire aux budgets concernés les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ